

PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

Le membre soussigné de La Maison de soins palliatifs d'Ottawa (**l'Organisation**) désigne par la présente M^{me} Sylvie Lalonde, secrétaire de l'Organisation ou, à défaut, M. Benoît Hubert, président du conseil d'administration de l'Organisation, comme mandataire du ou de la soussignée (**le ou la Mandataire**) pour assister à l'assemblée générale annuelle de l'Organisation qui aura lieu le 7 octobre 2024 (**la Séance**), et pour agir et participer à tout ajournement ou à la levée de ladite Séance, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si le ou la soussignée assistait et participait à la Séance, à tout ajournement ou à la levée de la Séance.

Le ou la mandataire exercera comme suit le vote du ou de la soussignée pendant la Séance :

1. Voter pour , ou voter contre , ou s'abstenir de voter à l'égard de l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée, qui a été distribué à tous les membres de l'Organisation.
2. Voter pour , ou voter contre , ou s'abstenir de voter à l'égard de l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Organisation tenue le 4 octobre 2023, qui est affiché à <https://www.hospicecareottawa.ca/fr/qui-nous-sommes/le-rapport-a-la-communaute-et-etats-financiers/>.
3. Voter pour , ou voter contre , ou s'abstenir de voter à l'égard de la nomination du cabinet KPMG LLP comme vérificateur de l'Organisation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.
4. Voter pour , ou voter contre , ou s'abstenir de voter à l'égard de l'élection des membres suivants au conseil d'administration de l'Organisation pour un mandat de trois ans :

Josh Engle

John James

Maria Judd

Joanne Larocque-Poirier

[REMARQUE : Pour voter contre ou pour vous abstenir de voter à l'élection d'un membre particulier au conseil d'administration de l'Organisation, veuillez rayer le nom de cette personne.]

5. Voter pour , ou voter contre , ou s'abstenir de voter à l'égard de la réélection, au conseil d'administration de l'Organisation pour un second mandat de trois ans, de :

Jocelyne Contant

[NOTE : Pour voter contre ou pour vous abstenir de voter pour la réélection de ce membre au conseil d'administration de l'Organisation, veuillez rayer son nom.]

À moins d'avis contraire, le ou la mandataire a pour instruction de voter pour (i) l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée, (ii) l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 4 octobre 2023, (iii) la nomination de KPMG LLP à titre de vérificateur de l'Organisation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, (iv) l'élection au conseil d'administration de l'Organisation, pour un mandat de trois ans, de Josh Engle, John James, Maria Judd et Joanne Larocque-Poirier et pour (v) la réélection de Jocelyne Contant au conseil d'administration de l'Organisation pour un second mandat de trois ans.

Le ou la mandataire doit également exercer à sa discrétion, pendant la Séance, le droit de vote du ou de la soussignée pour toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

DATÉE ce ____ jour de _____ 2024.

Signature du membre

Nom du membre [en caractères d'imprimerie]

Veillez envoyer une copie de votre procuration dûment signée à La Maison de soins palliatifs d'Ottawa d'ici au 20 septembre 2024 par (i) courriel à info@hospicecareottawa.ca ou (ii) par la poste à La Maison de soins palliatifs d'Ottawa, 114 av. Cameron, Ottawa (ON) K1S 0X1, à l'attention de M^{me} Claudine Mutombo.